

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

---

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE31

présenté par

Mme Chatelain, M. Biteau, M. Fournier, Mme Laernoës, M. Ruffin et M. Tavernier

-----

### ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 23.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste et Social vise à supprimer cet alinéa, qui abaisse le taux de cotisation maximal du supplément de loyer de 100 % à 50 %, et demande le maintien du taux maximal de 100% de cotisation du supplément de loyer de solidarité.

Cet amendement a été travaillé avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH).